

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 mars 2002 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 3500, 6^{ième} Avenue, Ville de Saint-Georges.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christine Caron, représentante de Saint-Simon-les-Mines
Carole Beaudoin, représentante de Saint-Hilaire de Dorset
Gabriel Giguère, vice-président et représentant de Saint-Côme Linière
Denis Fortier, représentant de Saint-Théophile
Jean-Guy Deblois, représentant de Saint-René
Clément-H. Grenier, représentant de Saint-Prosper
Roger Breton, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
André Champagne, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Jean-Marc Paquet, représentant de Saint-Martin
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Eugène Busque, représentant de Saint-Benoit Lâbre
Pascal Loignon, représentant de Saint-Philibert
Claude Hamel, représentant de Sainte-Aurélie
Gilles Daraiche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jean-Marc Guay, représentant de Saint-Zacharie
Charles Veilleux, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Lionel Bisson président et représentant de Ville de Saint-Georges.

Sont également présents Messieurs Roger Turcotte secrétaire-trésorier, Rosaire Paquet contremaître au lieu d'enfouissement, Pierre Paquet technicien en génie civil et préposé au poste de pesée et J.-Claude Thireau employé affecté à la préparation du Plan de gestion des matières résiduelles.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2628-02

**IL EST PROPOSÉ par Gilles Daraiche
APPUYÉ par Monsieur Charles Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté tel que proposé en y ajoutant les items suivants :

- 4.6 dépôt du rapport annuel pour l'année 2001;
- 8.1 remerciements à Monsieur Donald Paquet;
- 8.2 engagements de Messieurs Daniel Boisvert et Philippe Landry;
- 8.3 collecte des résidus domestiques dangereux pour l'année 2002;
- 8.4 inscription de J.-Claude Thireau au Salon des technologies environnementales qui se tiendra à Québec le 11 avril 2002;

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2629-02

**IL EST PROPOSÉ par Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Roger Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 février 2002 soit accepté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2630-02

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a fait parvenir à chacun des membres de ce conseil copie du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 tel que rédigé par Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT que Monsieur Raymond Poulin représentant de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton est présent à cette assemblée et fait la présentation aux membres de ce conseil du rapport pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2001 de même qu'il répond aux questions des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraiche
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001 et autorise le secrétaire-trésorier Monsieur Roger Turcotte à le signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2631-02

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a transmis aux membres de ce conseil copie de deux lettres lesquelles sont datées respectivement du 21 décembre 2001 et du 15 janvier 2002 relativement au mandat confié à Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification financière de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2001;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ces deux lettres soient acceptées et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les signer pour et au nom de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2632-02

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud de nommer immédiatement ses vérificateurs comptables pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton a fait parvenir une offre de services au montant de 2 550.00 \$ dollars plus taxes dans ce dossier, plus un montant non répétitif de 450.00 \$ dollars plus taxes dues aux divers travaux d'immobilisations prévus au cours de l'année 2002;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Clément-H. Grenier
APPUYÉ par Monsieur Charles Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à Raymond Chabot Grant Thornton le mandat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2002 de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour un montant de 2 550.00 \$ dollars plus taxes, plus un montant de 450.00 \$ dollars plus taxes dus aux divers travaux d'immobilisations prévues au cours de l'année 2002.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2633-02

CONSIDÉRANT que l'exercice financier 2001 de la Régie s'est soldé par un surplus de 167 778.00 \$ dollars;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud aura à investir au cours de l'année 2002 plusieurs milliers de dollars afin de procéder à plusieurs travaux concernant l'agrandissement de son lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil garde son surplus financier de l'année 2001 au montant de 167 778.00 \$ dollars afin d'affecter cette somme aux divers travaux prévus au cours de l'année 2002.

ADOPTÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- les autorisations des dépenses;
- le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités durant le mois de février 2002;
- le tonnage des matières récupérées par la collecte sélective au cours de février 2002;

- rapport du suivi d'opération et d'entretien du système de traitement des eaux de lixiviation au cours de l'année 2001, tel que rédigé par Aquatech Société de gestion de l'eau inc;
-
- rapport d'interprétation des résultats pour le poste de traitement des eaux de lixiviation au cours de l'année 2001 tel que déposé par Aquatech Société de gestion de l'eau inc.,

- copie de la facture 20987 datée du 06 mars 2002 concernant le partage du tonnage des matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement;
- rapport annuel des activités de la Régie au cours de l'année 2001;
- extrait du mini-express daté du 05 mars 2002;
- invitation à un déjeuner-conférence le 17 avril à l'Hôtel le Georgesville concernant l'amélioration continue du service à la clientèle.

RÉSOLUTION NO: 2634-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraiche
 APPUYÉ par Madame Carole Beaudoin
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques Nos : 220159 à 220206 inclusivement pour un déboursé de 527 428.43 \$ dollars et selon les chèques Nos 120040 à 120063 inclusivement pour un déboursé de 9 980.58 \$ dollars.

ADOPTÉ

INFORMATIONS

Le secrétaire-trésorier informe les membres de ce conseil de l'avancement des travaux concernant l'ouverture de la zone H et de la confection des cellules. Ces travaux ont été décrétés par le règlement No : 31-01 de la Régie.

Les travaux concernant l'agrandissement du système de traitement des eaux de lixiviation et décrétés par le règlement No : 30-01 feront l'objet d'une assemblée spéciale de ce conseil jeudi le 02 mai 2002 à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 2635-02

CONSIDÉRANT que Monsieur Donald Paquet a occupé le poste de journalier de façon temporaire au lieu d'enfouissement de la Régie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Paquet a informé le contremaître qu'il n'a plus la disponibilité nécessaire pour effectuer ce travail;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil adresse à Monsieur Donald Paquet ses plus sincères remerciements pour les services rendus à la Régie durant la période où il a été à l'emploi de cette dernière.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2636-02

CONSIDÉRANT que le lieu d'enfouissement sanitaire est ouvert le samedi en avant-midi, durant la période comprise entre 1^{er} samedi d'avril et le dernier samedi d'octobre;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Régie d'embaucher un journalier pour occuper ce poste au lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet contremaître et Monsieur Roger Turcotte secrétaire-trésorier recommandent

l'embauche de Monsieur Daniel Boisvert résident au 429 rang Langevin Saint-Philibert , pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boisvert sera rémunéré en 2002 au taux horaire de 10.00 \$ dollars l'heure plus la compensation applicable aux employés à temps partiel réguliers de la Régie (politiques de travail des employés de la Régie article 16);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Roger Breton
APPUYÉ par Monsieur Pascal Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'embauche de Monsieur Daniel Boisvert selon les recommandations précitées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2637-02

CONSIDÉRANT qu'à chaque été, la Régie embauche un étudiant pour effectuer divers travaux au lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que pour l'été 2002 Monsieur Rosaire Paquet contremaître recommande l'embauche de Monsieur Philippe Landry domicilié au 1448 , 21^{ème} Rue à Saint-Côme Linière, au taux horaire du salaire minimum;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'embauche de Monsieur Philippe Landry pour la période estivale 2002 selon la recommandation de Monsieur Rosaire Paquet et aux conditions stipulées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2638-02

CONSIDÉRANT que ce conseil a mandaté par sa résolution # 2570-01 adoptée le 22 novembre 2001 son secrétaire-trésorier à reconduire la collecte annuelle des résidus domestiques dangereux et autres matières au cours de l'année 2002;

CONSIDÉRANT que des prix sur invitation ont été demandés à deux (2) entreprises spécialisées pour la fourniture de divers services, matériels et matériaux nécessaires à cette collecte;

CONSIDÉRANT qu'un rapport daté du 19 mars 2002 concernant les services demandés et les prix soumis, est remis à chacun des membres de ce conseil au cours de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est Safety Kleen;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Loignon
APPUYÉ par Monsieur Charles Veilleux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte et retient l'offre de la compagnie Safety Kleen;

QUE le rapport du secrétaire-trésorier du 19 mars 2002 fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2639-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère
APPUYÉ par Monsieur Claude Hamel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Monsieur J.-Claude Thireau chargé du dossier du Plan de gestion des matières résiduelles à la Régie soit autorisé à assister aux conférences portant sur la gestion des matières résiduelles, tenues dans le cadre du Salon des Technologies environnementales du Québec lesquelles auront lieu le 11 avril 2002 à Québec;

QUE tous les frais inhérents soient à la charge de la Régie dans le budget du Plan de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO: 2640-02

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Charles Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Pascal Loignon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE cette assemblée soit levée à 21h23.

ADOPTÉ

**LE PRÉSIDENT
TRÉSORIER**

LE SECRÉTAIRE-

LIONEL BISSON

ROGER TURCOTTE